



388, avenue d'Altkirch – 68350  
03 89 06 05 00

## Demande d'exhumation

Je soussigné(e),

NOM ..... NOM DE JEUNE FILLE .....  
PRENOMS .....  
ADRESSE .....  
VILLE ..... CODE POSTAL .....  
TELEPHONE : .....

**Agissant en qualité de plus proche parent**, (apporter la preuve du lien de parenté)

sollicite l'autorisation de faire exhumer  le (s) corps de  le(s) urne(s) :

Nom de famille et nom de jeune fille s'il y a lieu	Prénom (s)	Date de décès	Lieu de décès	Lien de parenté

actuellement inhumé(s) au cimetière de .....

CARRE	RANGEE	N°

Pour le motif suivant (indiquer clairement l'objectif de la demande) : .....  
.....

Le(s) corps, urne(s) sera (seront) ensuite :

réinhumé(e)s à ....., emplacement : .....  
 le(s) corps sera incinéré(s) au Crématorium de.....  
Devenir des cendres : urne déposée .....

(indiquer nom du cimetière et emplacement)

cendres dispersées à .....  
 les cendres de(s) urne(s) seront dispersées au jardin du souvenir de .....  
 les cendres de(s) urne(s) seront dispersées en pleine nature à .....

Les opérations d'exhumation(s) seront effectuées le .....à .....h....., par  
l'entreprise .....  
(indiquer le nom et l'adresse)

n° d'habilitation.....date de l'habilitation.....

Au cas où je ne pourrais pas assister aux opérations d'exhumation(s) aux jours et heures fixés, je désigne comme mandataire pour me représenter :

un membre de la famille  un employé des Pompes Funèbres  
NOM ..... PRENOMS .....  
ADRESSE .....  
VILLE ..... CODE POSTAL .....  
TELEPHONE : .....

J'abandonne la concession en faveur de la Commune de Brunstatt :  OUI  NON  
(formulaire de déclaration de rétrocession à remplir)

Je déclare sur l'honneur qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré de parenté que moi, ou si c'est le cas, qu'elles ne sont pas opposées à la présente demande dont j'assume la pleine responsabilité et je m'engage à garantir la commune de Brunstatt-Didenheim contre toute réclamation qui pourrait survenir dans le cadre de cette opération.

A .....

Le.....

Signature :

## **NOTE D'INFORMATION SUR LES EXHUMATIONS**

L'autorisation d'exhumer et de transporter un corps est accordée par le Maire du lieu d'exhumation, sur présentation d'une demande établie par le(s) plus proche(s) parent(s) du (ou des) défunt(s), c'est-à-dire par (dans l'ordre de priorité), l'époux survivant, les descendants, les ascendants, les frères et sœurs, etc. La personne qui présente la demande d'exhumation devra **justifier de la réalité du lien familial dont elle se prévaut et de l'absence de parent plus proche qu'elle.**

Il conviendra que le demandeur atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucun autre parent venant au même degré de parenté, ou, si c'est le cas qu'aucun d'eux n'est susceptible de s'opposer à l'exhumation. En cas de connaissance d'une opposition à l'exhumation exprimée par l'un ou plusieurs parents venant au même degré de parenté, les services municipaux refuseront l'exhumation en attendant le cas échéant la décision de l'autorité judiciaire.

Il sera demandé justification du décès des personnes ayant priorité pour déposer la demande d'exhumation.

Les travaux devront avoir lieu conformément au règlement des cimetières de Brunstatt-Didenheim.

### **Pièces à joindre à la demande :**

Dans tous les cas :

- Concernant le demandeur :
  - Justificatif d'identité
  - Justificatif de domicile
  - Preuve qu'il est le plus proche parent
- Concernant le(s) défunt(s) :
  - Un acte de décès
  - Une copie du certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès si le décès ne remonte pas à plus d'un an

En cas de réinhumation dans la même commune :

- l'accord écrit des titulaires de la concession funéraire où doit s'effectuer la réinhumation si le défunt n'est pas ayant droit de la concession

En cas de réinhumation / dépôt d'urne / dispersion en jardin du souvenir dans une commune extérieure

- une autorisation d'inhumer / de dispersion délivrée par le Maire de la commune où le corps sera réinhumé

En cas de crémation :

- une attestation de l'absence de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile dans le cercueil à incinérer ou copie du certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès et éventuellement attestation de retrait